



**Convention contre  
la torture et autres peines  
ou traitements cruels,  
inhumains ou dégradants**

Distr. générale  
28 janvier 2021  
Français  
Original : anglais

---

**Comité contre la torture**

**Décision adoptée par le Comité au titre  
de l'article 22 de la Convention, concernant  
la communication n° 741/2016\* \*\***

*Communication présentée par* : J. L. (représenté par un conseil, Rachel Benaroch)

*Victime(s) présumée(s)* : Le requérant

*État partie* : Canada

*Date de la requête* : 18 avril 2016 (date de la lettre initiale)

*Questions de fond* : Expulsion du requérant vers Sri Lanka ;  
risque de torture

Le 30 décembre 2020, le Comité, ayant été informé que le requérant avait obtenu le statut de résident permanent au Canada le 19 juillet 2019, a décidé de mettre fin à l'examen de la communication n° 741/2016, étant entendu que le requérant ne risquait plus d'être expulsé vers Sri Lanka et que la communication était donc devenue sans objet.

---

\* Adoptée par le Comité le 30 décembre 2020, pendant la période intersessions.

\*\* Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication :  
Essadia Belmir, Claude Heller, Erdogan Iscan, Liu Huawen, Jens Modvig, Ilvija Puce,  
Diego Rodríguez-Pinzón, Sébastien Touzé et Bakhtiyar Tuzmukhamedov.

